

VILLE DE SAINT-VALLIER (Drôme)
PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2024

Pierre JOUVET rappelle au Conseil que depuis qu'il est maire, il ne souhaite plus qu'il y ait de PLAI dans le centre-ville.

Il informe les conseillers qu'avec plusieurs adjoints, il a reçu SOLIHA avec l'UDAF, organisme qui gère aussi des personnes sous tutelle. Ils nous ont soumis un projet de famille gouvernante, avec des personnes présentant des problèmes psychiatriques qui seraient regroupées dans un même lieu avec une gouvernante qui s'assure que les personnes prennent leur traitement.

A partir de là, Jean-Louis BEGOT a eu l'idée que la commune rachète cet immeuble.

Si on veut le réhabiliter, les travaux s'élèveraient à 1M€, toutefois Pierre JOUVET rappelle que ce bâtiment devait être démoli dans le projet initial. Monsieur BROUCHARD avait vendu à quelqu'un d'autre son bâtiment car il trouvait que le projet n'avancé pas assez vite donc on l'avait sorti du projet.

Il serait possible que la collectivité rachète le bâtiment pour 70 000 € et travaille avec EPORA. En frais de démolition, il faudrait compter environ 50 000 € soit 120 000 € de budget. EPORA en financerait 50 %. Le parking derrière appartient à la commune. L'idée est de démolir, de faire place nette et de là proposer le projet à un bailleur, SDH par exemple, en exigeant qu'en rez-de-chaussée, ils construisent un commerce qu'on proposerait à la Maison de la Presse pour s'installer car la gérante recherche depuis longtemps un nouveau local. Elle pourrait acheter les murs. Au-dessus, on réaliserait avec SDH deux ou 4 appartements qui seraient à vendre.

Brigitte LACOUR note que cela éviterait de dépenser l'argent prévu pour aménager le terrain derrière.

Pierre JOUVET indique qu'il ne resterait plus que 40 000 € à financer, ce qui sera possible notamment grâce à la vente du terrain de la Garenne à la société Atrium pour 250 000 €. Cela finirait l'opération complète du centre-ville et permettrait de proposer un commerce à la Maison de la Presse et d'avoir un immeuble neuf.

Michel DESCORMES rappelle que les projets de SDH comportent du commerce et de l'accès à la propriété.

Pierre JOUVET expose que pour l'instant les seuls contacts pris sont avec EPORA qui est d'accord et avec les ABF qui ne sont pas très favorables à la démolition s'il n'y a pas reconstruction derrière.

Les élus sont unanimement favorables à l'idée présentée par Monsieur le Maire.

Suite à l'avis favorable des élus, Pierre JOUVET explique que cela signifie que Jean-Louis BEGOT va lancer la procédure pour acheter l'immeuble, qui sera présentée lors du prochain Conseil municipal l'achat. Michel DESCORMES présentera le projet à SDH.

Pierre JOUVET précise que SOLIHA a été très correct car ils nous ont informés de leur projet et ont dit qu'ils renonceraient si la commune n'était pas favorable. On n'est donc pas dans une situation de préemption.

Michel DESCORMES ajoute que si on a un acquéreur pour le commerce, on sera vite à 40 %.

Pierre JOUVET répond que si la gérante ne souhaite pas acheter, la mairie achètera et lui proposera d'être locataire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil est close à 19h50.



Pierre JOUVET
Maire

Catherine MALBURET
Secrétaire de séance